

**SALAIRES** : Le gel de la valeur du point d'indice\* a entraîné un recul de notre pouvoir d'achat de 11 % depuis 2010 (20 % depuis les années 2000). La CGT revendique une AUGMENTATION IMMÉDIATE de 300 € pour toutes.  
\*Qui sert à calculer les salaires (valeur indice multipliée par la valeur du point)



**Réapproprions-nous  
notre rôle premier :  
le lien entre  
patients,  
médecins  
et soignants.**

Le développement du numérique à travers la mise en place du zéro papier, du dossier de soins dématérialisé, du dossier médical partagé (DMP), de la dictée vocale, de l'ambulatoire et de la Tarification à l'Activité (T2A), ont profondément modifié nos missions !

Tous ces changements auxquels nous devons être associées, exigent de nous une grande capacité d'adaptation à laquelle nous répondons. **Le progrès ne doit pas se faire au détriment des patients, des familles, de la communication et du sens de notre métier, pour lequel nous nous sommes battues lors de notre reclassement en 2011.**

**Cette bataille nous a d'ailleurs permis d'obtenir la reconnaissance en tant qu'AMA.** Ces changements à fort impact sur notre quotidien, doivent, par conséquent, nous offrir la possibilité d'une véritable évolution de carrière qui doit notamment passer par la promotion de la formation professionnelle.

Le recours à l'embauche d'adjoints administratifs par nos Directions lors des recrutements et aux agents en reclassement professionnel sur nos postes, est un véritable retour en arrière de notre statut et aussi un mépris de notre métier. En maintenant ces pratiques dans les établissements de santé, non

**EMPLOI** : La CGT revendique la création de 100 000 emplois sous statut à l'hôpital, 200 000 dans les Ehpad.

**RETRAITE** : La CGT revendique la retraite à 60 ans pour toutes et tous, avec un départ anticipé à 55 ans à taux plein pour celles et ceux ayant exercé un métier pénible, insalubre ou à risques.

seulement elles bafouent notre statut durement gagné par la lutte, mais elles font aussi des économies sur notre dos ! Le recours systématique aux agents de catégorie C sur nos postes, par nos directions, n'est pas admissible.

**AMA (Assistants Médico-Administratives)**



**NOUS REVENDIQUONS DONC :**

- Une augmentation significative de la valeur du point d'indice,
  - Une carrière linéaire sans ratio, ni quota,
  - Un doublement du salaire sur la carrière,
  - Un rattrapage de la perte du pouvoir d'achat subie depuis 2000,
  - Une réelle reconnaissance salariale des qualifications,
  - L'attribution sur tout le territoire de l'IFTS pour toutes les AMA dès le premier échelon,
  - De promouvoir et de développer la formation des AMA et des faisant-fonction tout au long de la carrière,
  - Des concours d'AMA mis en place en adéquation avec les postes vacants et non pourvus, tous les ans dans les établissements sur tout le territoire, pour permettre aux adjoints administratifs et aux contractuels d'être mis en stage dans le corps des AMA, dans le cadre de la résorption de l'emploi précaire, dans un délai assez court,
  - Pour les nouvelles embauches, le recrutement direct au grade d'AMA pour les titulaires d'un diplôme de niveau 4 et d'une formation qualifiante de secrétaire médicale,
  - La possibilité pour les encadrantes et coordinatrices de secrétariats médicaux de bénéficier de la formation d'Attachée d'Administration afin d'évoluer vers la catégorie A
- Décembre 2022,  
VOTEZ POUR DES CANDIDAT·E·S CGT !**